



## Médecins de santé publique Adhésion au mode mixte

Nous tenons à rappeler à nos membres qui exercent en santé publique qu'il ne faut pas tarder à adhérer au mode de rémunération mixte.

Les dernières informations reçues indiquent que moins de la moitié des médecins œuvrant en santé publique y ont adhéré, qu'ils soient à tarif horaire ou à honoraires fixes.

En n'adhérant pas à ce nouveau mode de rémunération, vous vous privez d'une augmentation de l'ordre de 20 %.

Nous sommes conscients que la facturation peut vous sembler plus complexe, mais avec le soutien d'une agence de facturation, tel que celle des Fonds FMOQ, vous pourrez facilement bénéficier des augmentations tarifaires qui ont été négociées pour vous!

Finalement, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour y adhérer et bénéficier des rétros prévues dans notre entente pour 2013, 2014 et 2015.

Je vous invite à contacter le Dr Stéphane Roy si de plus amples informations s'avéraient nécessaires.

## Formation du réseau de DPC de la FMOQ 23 septembre 2015

### Et si c'était vous !

Pour ceux et celles qui ont manqué les précédentes formations et qui souhaiteraient devenir un responsable de formation certifié dans son milieu, la FMOQ tiendra une formation le 23 septembre 2015 dans ses locaux à Montréal.

Les médecins qui souhaitent devenir responsables locaux certifiés doivent confirmer leur participation auprès de Mme Corbeil au 1 800 361-8499, poste 289 ou à [jcorbeil@fmoq.org](mailto:jcorbeil@fmoq.org).

## MÉDECINS À TARIF HORAIRE OU À HONORAIRES FIXES

Un nouveau mode de rémunération (mode mixte) incluant la facturation d'actes à la RAMQ s'offre à vous\*.

En plus des services offerts à titre d'Agence de facturation, nous vous offrons l'accès à une interface de transmission des données de facturation et à une tarification tout à fait adaptées à ce nouveau mode de rémunération.

Communiquez avec nous  
pour en savoir davantage.

\* Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les secteurs de pratique en Santé publique et en Santé et sécurité au travail (voir INFOLETTRE no 052 du 10 juin 2015 sur [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)) et à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour les autres secteurs de pratique (voir INFOLETTRE 052 et une autre INFOLETTRE à venir d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2015 sur [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)).

### SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

[www.fondsfoq.ca](http://www.fondsfoq.ca)  



Une filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et une agence de facturation dûment accréditée auprès de la RAMQ